



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

EDF et GDF

Question écrite n° 10578

Texte de la question

M. Richard Cazenave attire une nouvelle fois l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur sur la politique de diversification conduite par Electricité de France et Gaz de France. La décision du Gouvernement relative à cette dernière devait être annoncée à la fin de l'année 1993, après que des rapports eurent été commandés et remis. Faute de réponse, les établissements publics EDF-GDF ont poursuivi leur développement dans le domaine de la diversification. Il est urgent qu'une décision soit prise, pour rassurer les entreprises du bâtiment - chauffagistes, électriciens, etc. - précarisées par une conjoncture extrêmement difficile.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur a été appelée sur le problème posé par la politique de diversification conduite par EDF-GDF. À la suite du rapport remis au ministre par l'inspection générale de l'industrie et du commerce et après un premier examen interministériel, le Gouvernement a retenu un certain nombre de propositions sur lesquelles il a consulté les organisations professionnelles concernées ainsi que les établissements. Cette concertation sera poursuivie par le ministre qui présidera le 3 mars prochain une table ronde avec ces organisations professionnelles. Les mesures définitives seront prises ultérieurement.

Données clés

Auteur : [M. Cazenave Richard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10578

Rubrique : Electricité et gaz

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 1994, page 460

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1161